

OPÉRATEUR TÉLÉVISION

CanalSat HD déjà piraté ?

Comment se fait-il que CSat soit aussi rapidement piraté, après les fameuses nano 0 et nano 1 mises en place ? Es-ce une fuite (comme d'habitude) ? Les pirates seraient-ils devenus très affûtés et leur technologie très développée ? Nous essayerons d'y répondre avec l'aide d'un des possesseurs d'un serveur offrant CSat HD, connu sous le pseudo de «Toubib».

Rappelons que récemment l'opérateur français a mis en place une mesure contre le sharing qui consiste à l'introduction d'une nano (genre de clé de cryptage supplémentaire, 0 pour le Viaccess et 1 pour le Seca). Cette opération avait pour but de mettre en échec le partage des chaînes HD, et il devient impossible de recevoir ces chaînes (HD) sauf sur les récepteurs propriétaires de l'opérateur, même si vous possédez un abonnement officiel.

Mais comme tout système, ce dernier a une faille et elle a été rapidement exploitée par les pirates. L'astuce consiste à avoir un abonnement pro qui n'est pas soumis à cette restriction, le hic est qu'un tel abonnement n'est fourni qu'aux magasins ou hôtels et aux professionnels ; d'où la difficulté de s'en procurer. Une autre difficulté à surmonter est qu'avec cette carte, on ne peut partager que trois SID (chaînes). Sans compter que cet abonnement est très contrôlé par l'opérateur et qu'au moindre faux-pas l'abonnement saute.

Donc, l'astuce consiste à disposer d'un abonnement pro (provider 3317) ensuite faire une association avec d'autres serveurs (pas forcément en local) vu que cette carte ne peut partager que trois chaînes. Voilà pour le principe, mais la difficulté majeure réside dans l'information envoyée par la carte à CSat.

Pour cela un «Tunnel» est créé. Cette technique a pour but de tromper la vérification en envoyant comme provider les 3311 et 3315 (abonnement normal) et non pas le 3317 (abonnement pro) à travers l'Oscam (Open Source Conditional Access Modul, une sorte d'émulateur).

Le serveur dont nous parlons dispose de vingt chaînes en HD. Le bouquet Canal plus, National Geo, Discovery Science, Ushuaia, TF6, les Ciné +, 13ème rue...

Nous ne manquerons pas de remercier «le toubib» et notre partenaire sans lesquels la réalisation de cet article n'aurait pas été possible.

Nacer Aouadi

Pour nous écrire : microsatdz@yahoo.fr



Publicité



الصندوق الوطني للتوفير والإحتياط-بنك
Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque

AVIS AUX EPARGNANTS DE LA CNEP-Banque

VENTE DE LOGEMENTS A AIN SMARA WILAYA DE CONSTANTINE

La CNEP-Banque Direction du Réseau de Constantine met en vente, sur listing, au profit de ses épargnants, 95 logements semi-collectifs avec garages à Aïn Smara, wilaya de Constantine, répartis comme suit :

Localité	Type	Nombre	Surface du logement en m2
95 logements semi-collectifs Aïn Smara Wilaya de Constantine	F3	30	89,46
	F3	10	82,23
	F3	04	98,36
	F3	04	105,38
	F4	27	106,32
	F4	10	100,54
	F4	10	107,62

Conditions à remplir :

- Le postulant doit disposer d'un livret d'épargne logement (vert) ouvert depuis au moins une (01) année et avoir, au minimum, 2000 DA d'intérêts au 31 décembre 2011 ou d'un Compte de Placement à Terme (CPT).

Les intérêts :

- Les intérêts du conjoint **non utilisés** sur livret d'épargne logement (vert) ou compte de placement à terme (CPT) peuvent être cédés au postulant. Les intérêts **non utilisés** sur livret d'épargne logement ouvert au nom des enfants mineurs du postulant sont recevables.

Le classement :

- Le classement se fera sur la base de deux critères
1- Le montant des intérêts cumulés **non utilisés et actualisés**
2- L'ancienneté du livret

Retrait des formulaires :

- Les épargnants intéressés sont invités à retirer le formulaire d'inscription auprès de l'agence CNEP-Banque de Boudjeriou : rue 26, Boudjeriou, Constantine.

Dépôt des demandes :

Pour les épargnants résidant en Algérie : le formulaire d'inscription, dûment renseigné et signé, doit être déposé auprès de l'agence CNEP-Banque de Boudjeriou citée ci-dessus.

Pour les épargnants résidant à l'étranger : le formulaire d'inscription peut être déposé par une personne habilitée et mandatée par le postulant auprès de l'agence CNEP-Banque de Boudjeriou citée ci-dessus.

La date limite de dépôt des demandes est fixée à trente (30) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse.